

Cahier de revendications Front commun syndical secteurs fédéraux de la santé

Une offre suffisante de soins de qualité et accessibles à tous est un défi politique et sociétal majeur pour les années à venir. Ce sont des gens qui soignent les gens. Le besoin en emplois supplémentaires dans le secteur de la Santé offre des opportunités d'emploi de qualité. Pour trouver le personnel nécessaire – et le conserver -, des conditions de travail et de salaire attractives sont indispensables. Des soins de qualité nécessitent des emplois de qualité. Des emplois de qualité sont des emplois qui bénéficient de salaires justes et de conditions de travail qui garantissent la combinaison vie familiale/ vie professionnelle. Pour garantir le maintien de soins de qualité pour tous, il faut mettre en œuvre dans ce secteur un nouveau plan d'investissement ambitieux.

1. Pouvoir d'achat

- A travers la mise en œuvre d'une nouvelle classification de fonction moderne, avec de nouvelles échelles barémiques qui augmentent l'attractivité de toutes les fonctions dans le non Marchand, nous visons :
 - une amélioration de toutes les échelles
 - une amélioration des échelons de début de carrière
 - un allongement des échelles pour évoluer pendant toute la carrière
 - des échelles barémiques équilibrées pour toutes les fonctions et adaptées au contenu actuel des fonctions
- Reconnaissance de l'ancienneté acquise dans tous les secteurs du non marchand
- Amélioration des primes pour prestations inconfortables
- Un 13^{ème} mois complet pour tous
- De meilleurs revenus de pension

2. Emploi

- Nous voulons plus d'emplois dans l'optique de :
 - diminuer la charge de travail
 - améliorer les normes de personnel tenant compte de la présence effective du personnel
 - établir des normes de personnel pour tous les secteurs, services et fonctions
 - remplacer le personnel absent pour quelque motif que ce soit
- Moyens efficaces pour contrôler et garantir le respect des normes et l'emploi
- Stabilité des statuts du personnel :
 - limitation des contrats à durée déterminée

- règles de passage vers les contrats à durée indéterminée
- droit à l'élargissement du contrat et au temps plein

3. **Conciliation vie familiale - vie professionnelle**

- Congés
 - Jours de congés, supplémentaires tenant compte de l'ancienneté, avec embauche compensatoire, aussi pour les jeunes et au début de la carrière
 - Jour de congé communautaire
 - Obtention de 3 semaines consécutives de congé, à la demande
- Des congés pour répondre aux exigences personnelles et familiales (amélioration des dispositifs crédits temps thématiques- congés pour raison impérieuse,...)
- Droit au crédit-temps et à la diminution de carrière
 - Système collectif de crédit-temps
 - Crédit-temps mi-temps amélioré au-delà de 50 ans avec maintien du salaire net

4. **Formation et accompagnement**

- Mise en œuvre en cours d'emploi de formations certifiantes permettant une progression de carrière
- Poursuite du projet de formation visant à obtenir le diplôme d'infirmier et élargissement pour toutes les fonctions où cela est nécessaire, pour tous les secteurs
- Droit individuel à 5 jours de formation par an dans le cadre d'un dispositif concerté paritairement, avec embauche compensatoire
- Chances accrues pour les demandeurs d'emploi d'obtenir un diplôme dans le secteur de la santé

5. **Lutte contre la commercialisation du secteur de la santé**

- Les subsides pour les soins doivent être utilisés exclusivement à cet objet social, et pas pour des objectifs de gain d'entreprises commerciales
- Intégration dans les différentes normes (subsides, agrément), de critères excluant la commercialisation
- Il revient aux seules autorités publiques d'œuvrer à l'intégration de soignants d'origine étrangère, en concertation avec le secteur.

6. **Démocratie sociale**